



WEST AFRICAN HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE  
ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE

## Projet d'urgence exceptionnel en faveur des Pays à faible revenu membres de la CEDEAO et de renforcement des systèmes de santé de la Gambie, du Mali et du Niger pour lutter contre la Pandémie de COVID-19

### ADDENDUM N°2 au Dossier d'appel d'offres IAS N° : AOO/ BAD-COVID-19-OOAS/2023/133

#### Acquisition d'équipements médicaux et de laboratoire, de consommables, fournitures et réactifs de laboratoire pour les formations sanitaires et Points d'entrée du Mali

Le présent Addendum N°2 a pour objet d'apporter des modifications aux critères de qualification du Dossier d'Appel d'Offres (Clause 3.1 du paragraphe 3 de la Section III. Critères d'évaluation et de qualification). Ainsi, les dispositions de la clause 3.1 du paragraphe 3 de la Section III. Critères d'évaluation et de qualification du DAO sont modifiées et remplacées par les présentes :

## Section III – Critères d'évaluation et de qualification

### 1. Qualifications (article 37 des IS)

#### 3.1 Critères de qualification (article 37.1 des IS)

Après avoir déterminé l'offre évaluée la moins-disante suivant les dispositions de l'article 35 des IS, l'Acheteur vérifiera à posteriori que le Soumissionnaire est qualifié conformément aux dispositions de l'article 37 des IS, en faisant exclusivement état des conditions mentionnées dans ladite clause. Une exigence non définie ci-dessous ne pourra pas être utilisée pour juger de la qualification du Soumissionnaire.

Sauf indication contraire, les exigences minimales de qualification pour les Marchés multiples sont la somme des exigences minimales pour les marchés individuels respectifs.

#### ➤ **LOT 1: EQUIPEMENTS MEDICAUX ET DE LABORATOIRE POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SANTE DU MALI**

##### **(I) Si le Soumissionnaire est le fabricant :**

##### **(i) Capacité financière :**

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences financières ci-après :

a) **Les bilans vérifiés ou, si la législation du pays du Soumissionnaire ne l'exige pas, d'autres états financiers ou relevés bancaires acceptables pour l'Acheteur, pour les cinq (5) dernières années, à savoir 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 devront être soumis et démontrer la solidité financière actuelle du Soumissionnaire et les ressources financières suffisantes disponibles pour exécuter le Marché. Dans le cas d'un GECA, chaque membre du GECA devra fournir ses propres états financiers comme indiqué ci-dessus.**

**Veillez-vous référer au Formulaire FIN - 3.1 pour fournir les renseignements requis.**



b) Pour l'évaluation des offres à effectuer par lot conformément aux IS 1.1, 14.6, 14.7 et 35.2 a) : **Le Soumissionnaire devra démontrer le chiffre d'affaires financier annuel moyen d'au moins Trois milliards trois cent mille (3 300 000 000) FCFA en tant que paiements certifiés reçus par le Soumissionnaire depuis le 1er janvier 2018 pour les marchés en cours et achevés pour tous les Biens fabriqués et fournis divisé par cinq (5).**

Si le Soumissionnaire est un GECA, le chiffre d'affaires annuel moyen de tous les membres du GECA sera ajouté pour déterminer le chiffre d'affaires du Soumissionnaire. Veuillez-vous référer au formulaire FIN-3.2 pour fournir les renseignements requis.

**(ii) Capacités techniques et expérience :**

Le Soumissionnaire devra apporter la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après. **Lorsque le Soumissionnaire est un GECA, les marchés exécutés antérieurement doivent être au nom du GECA: Seule l'expérience et la capacité technique démontrée du GECA devront être prises en considération et non celles des membres individuels du GECA ni leur expérience/capacités individuelles.** Les termes « Biens similaires », lorsqu'ils ont été utilisés, comprennent les mises à niveau, les versions les plus récentes et améliorées ou les modèles ayant des spécifications et une technologie similaire.

**Veuillez-vous référer au formulaire Exp-1 pour fournir les renseignements requis.**

a) Le Soumissionnaire doit avoir fabriqué des biens similaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

b) **Le Soumissionnaire devra fournir la preuve écrite pour démontrer qu'au moins deux (2) marchés de biens similaires ont été exécutés de manière satisfaisante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, comportant au total pour l'ensemble des marchés similaires, au moins les articles et quantités correspondantes ci-après :**

- Huit (8) valises d'équipements d'anesthésie et de réanimation ;
- Trois (3) lits médicalisés électriques ;
- Trois (3) équipements de radiographie avec table télécommandé numérisée multiparamétrique ;
- Quatre (4) Echo-dopplers en couleur avec sondes ;
- Quatre (4) Laryngoscopes.

Le Soumissionnaire devra fournir à l'Acheteur le **Formulaire EXP-1** dûment rempli accompagné des documents suivants :

- Les procès-verbaux de réception ;
- Les pages de garde et de signature des contrats exécutés.

**(iii) Preuve écrite de l'utilisation des biens**

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Biens qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante : ***Le Soumissionnaire devra fournir à l'Acheteur des documents justificatifs démontrant, à sa satisfaction, que des Biens similaires proposés dans l'offre ont été utilisés ou exploités de manière satisfaisante depuis le 1er janvier 2019. Si le soumissionnaire est un GECA, les éléments de preuve attestant l'utilisation des Biens fournis antérieurement doivent être au nom du GECA.***

**Se référer au Formulaire EXP-1 pour fournir les renseignements requis.**

**(II) Si le Soumissionnaire n'est pas le fabricant :**



**(i) Capacité financière :**

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences financières ci-après :

a) **Les bilans vérifiés ou, si la législation du pays du Soumissionnaire ne l'exige pas, d'autres états financiers ou relevés bancaires acceptables pour l'Acheteur, pour les cinq (5) dernières années, à savoir 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 devront être soumis et démontrer la solidité financière actuelle du Soumissionnaire et les ressources financières suffisantes disponibles pour exécuter le Marché. Dans le cas d'un GECA, chaque membre du GECA devra fournir ses propres états financiers comme indiqué ci-dessus.**

**Veillez-vous référer au Formulaire FIN - 3.1 pour fournir les renseignements requis.**

b) Pour l'évaluation des offres à effectuer par lot conformément aux IS 1.1, 14.6, 14.7 et 35.2 a) : **Le Soumissionnaire devra démontrer le chiffre d'affaires financier annuel moyen d'au moins Trois milliards trois cent mille (3 300 000 000) FCFA en tant que paiements certifiés reçus par le Soumissionnaire depuis le 1er janvier 2018 pour les marchés en cours et achevés pour tous les Biens fabriqués et fournis divisé par cinq (5).**

Si le Soumissionnaire est un GECA, le chiffre d'affaires annuel moyen de tous les membres du GECA sera ajouté pour déterminer le chiffre d'affaires du Soumissionnaire. Veuillez-vous référer au formulaire FIN-3.2 pour fournir les renseignements requis.

**(ii) Capacités techniques et expérience :**

Le Soumissionnaire devra apporter la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après. **Lorsque le Soumissionnaire est un GECA, les marchés exécutés antérieurement doivent être au nom du GECA: Seule l'expérience et la capacité technique démontrée du GECA devront être prises en considération et non celles des membres individuels du GECA ni leur expérience/capacités individuelles.** Les termes « Biens similaires », lorsqu'ils ont été utilisés, comprennent les mises à niveau, les versions les plus récentes et améliorées ou les modèles ayant des spécifications et une technologie similaire.

**Veillez-vous référer au formulaire Exp-1 pour fournir les renseignements requis.**

a) Le Soumissionnaire devra fournir la preuve écrite pour démontrer qu'au moins deux (2) marchés de biens similaires ont été exécutés de manière satisfaisante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, comportant au total pour l'ensemble des marchés similaires, au moins les articles et quantités correspondantes ci-après :

- Huit (8) valises d'équipements d'anesthésie et de réanimation ;
- Trois (3) lits médicalisés électriques ;
- Trois (3) équipements de radiographie avec table télécommandé numérisée multiparamétrique ;
- Quatre (4) Echo-dopplers en couleur avec sondes ;
- Quatre (4) Laryngoscopes.

Le Soumissionnaire devra fournir à l'Acheteur le **Formulaire EXP-1** dûment rempli accompagné des documents suivants :

- Les procès-verbaux de réception ;
- Les pages de garde et de signature des contrats exécutés.



Les exigences minimales de qualification pour plusieurs lots (marchés) sont la somme des exigences minimales pour les lots (marchés) individuels respectifs. Il est à noter qu'un même Marché similaire ne peut être pris en compte plus d'une fois en cas de soumission à plusieurs lots.

➤ **LOT 2 : CONSOMMABLES, FOURNITURES ET RÉCATIFS DE LABORATOIRE POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ DU MALI**

**(I) Si le Soumissionnaire est le fabricant :**

**(i) Capacité financière : Non applicable.**

**(ii) Capacités techniques et expérience :**

Le Soumissionnaire devra apporter la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après. **Lorsque le Soumissionnaire est un GECA, les marchés exécutés antérieurement doivent être au nom du GECA: Seule l'expérience et la capacité technique démontrée du GECA devront être prises en considération et non celles des membres individuels du GECA ni leur expérience/capacités individuelles.** Les termes « Biens similaires », lorsqu'ils ont été utilisés, comprennent les mises à niveau, les versions les plus récentes et améliorées ou les modèles ayant des spécifications et une technologie similaire.

**Veuillez-vous référer au formulaire Exp-1 pour fournir les renseignements requis.**

**a) Le Soumissionnaire doit avoir fabriqué des biens similaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019;**

**b) Le Soumissionnaire devra fournir la preuve écrite pour démontrer qu'au moins deux (2) marchés de biens similaires ont été exécutés de manière satisfaisante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Le Soumissionnaire devra fournir à l'Acheteur le **Formulaire EXP-1** dûment rempli accompagné des documents suivants :

- Les procès-verbaux de réception ;
- Les pages de garde et de signature des contrats exécutés.

**(iii) Preuve écrite de l'utilisation des biens : Non applicable**

**(II) Si le Soumissionnaire n'est pas le fabricant :**

**(i) Capacité financière : Non applicable.**

**(ii) Capacités techniques et expérience :**

Le Soumissionnaire devra apporter la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après. **Lorsque le Soumissionnaire est un GECA, les marchés exécutés antérieurement doivent être au nom du GECA: Seule l'expérience et la capacité technique démontrée du GECA devront être prises en considération et non celles des membres individuels du GECA ni leur expérience/capacités individuelles.** Les termes « Biens similaires », lorsqu'ils ont été utilisés, comprennent les mises à niveau, les versions les plus récentes et améliorées ou les modèles ayant des spécifications et une technologie similaire.

**Veuillez-vous référer au formulaire Exp-1 pour fournir les renseignements requis.**



- a) **Le Soumissionnaire devra fournir la preuve écrite pour démontrer qu'au moins deux (2) marchés de biens similaires ont été exécutés de manière satisfaisante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Le Soumissionnaire devra fournir à l'Acheteur le **Formulaire EXP-1** dûment rempli accompagné des documents suivants :

- Les procès-verbaux de réception ;
- Les pages de garde et de signature des contrats exécutés.

**Les exigences minimales de qualification pour plusieurs lots (marchés) sont la somme des exigences minimales pour les lots (marchés) individuels respectifs. Il est à noter qu'un même Marché similaire ne peut être pris en compte plus d'une fois en cas de soumission à plusieurs lots.**

**(III) Antécédents de non-exécution de marchés :**

Le Soumissionnaire, y compris le fabricant, si le Soumissionnaire n'est pas un fabricant, et chaque membre de GECA dans le cas où le Soumissionnaire est un GECA, doit démontrer que le défaut d'exécution d'un marché n'incombe pas au Soumissionnaire, au fabricant ou au membre du GECA selon le cas, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2019. Les renseignements requis doivent être fournis conformément au formulaire ANT-2.**

**(IV) Litiges en instance :**

La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire en tant qu'entité unique, et dans le cas où le Soumissionnaire est un GECA, de chaque membre du GECA, selon les critères établis en matière de capacité financière conformément au paragraphe I (i) ci-dessus restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Soumissionnaire. **Le Soumissionnaire doit fournir des renseignements sur les litiges en instance conformément au formulaire ANT-2.**

**(V) Antécédents de litiges :**

Les antécédents de différends ne doivent pas être systématiquement conclus à l'encontre du Soumissionnaire<sup>1</sup> **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutes les parties au marché doivent fournir les renseignements prévus au formulaire ANT-2.**

Hormis les dispositions ci-dessus modifiées par le présent Addendum n°2, toutes les autres dispositions du Dossier d'appel d'offres y compris son Addendum n°1 demeurent inchangées.

**Dr Melchior Athanase J.C. AÏSSI**

Directeur Général

---

<sup>1</sup> Le Soumissionnaire doit fournir des renseignements exacts sur le Formulaire ANT-2 relatif à tout litige ou arbitrage résultant de contrats achevés ou en cours d'exécution depuis le 1er janvier -----(année). Un historique cohérent d'adjudications à l'encontre du soumissionnaire ou d'un membre d'un GECA peut entraîner le rejet de la soumission.